Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Le grand concours de tir

LA FETE FRANCO-ANGLAISE

Ainsi que nous l'avions annoncé, une équipe de l'association anglaise, la « *Miniature Rifle* », est venue visiter Roubaix à l'occasion du concours de tir.

L'association toute entière devait venir, mais le deuil national, à la suite de la mort du roi Edouard, l'en a empêché.

Reçus par les membres du comité d'organisation, les Anglais ont assisté au banquet donné au tir en leur honneur, après s'être livrés à des exercices de tir.

Ils se sont montrés enchantés de leur excursion et ont promis de revenir.

LE MATCH FRANCO-ANGLAIS

Au cours de la grande journée anglaise du jeudi 16 juin a été disputé un match franco-anglais de tir réduit, qui a été fort intéressant en raison de la valeur des équipes en présence. Il a eu lieu de 10 heures à midi et demi.

Ce match, où chaque « team » était représenté par dix tireurs, mettait aux prises la « Miniature Rifle Association de Grande-Bretagne » et l' « Association fédérale des Sociétés de Tir du Nord et du Pas-de-Calais ».

Voici la composition de chaque équipe :

Miniature Rifle. — MM. Pinum, de Wandsworth ; Griffiths, de Londres ; Hart, de Londres ; Plator, de Barnes ; Parberry, de Sheffield ; Hallan, de Brincliffe ; Helps, de Taunton ; Greener, de Harborne ; Kemp, de Southport ; Cole, de Dronfield. — Suppléant : M. Cowe, de Rothervale.

Association Fédérale. — MM. A. Courquin, de Lille ; Baudrin, de Raismes ; Chérubin, de Douai ; Dicques, de Blendecques ; Dutrieux, d'Hem ; Longuet, de Lille ; Ed. Renard, de Roubaix ; L. Jovenet, de Douai ; Paul, de Maingarbe ; Colette, de Lens. — Suppléants : MM. Gerbelot, d'Aniche ; Moisselin, de Cambrai ; Cabaret, de Calais ; Dewailly, d'Hem.

Les conditions du match étaient les suivantes :

25 balles par tireur à 20 mètres (debout, à genou ou allongé, à la volonté du participant). — Armes libres, sans mires télescopiques ; cartouches ne dépassant pas la puissance de la « 22 long rifle » ; carton du concours national. Au plus haut total de points pour chaque équipe.

Les dix hommes du « team » obtenant le plus haut total de points devaient recevoir une médaille commémorative en vermeil, d'un caractère très artistique, portative, suspendue par un ruban aux couleurs françaises, si les Anglais étaient vainqueurs ; aux couleurs britanniques, si les Français triomphaient.

Or, ce sont les Anglais qui ont triomphé par 2.300 points contre 2.069 aux Français.

LA FETE DE NUIT

La fête qui fut donnée dans la soirée en l'honneur de nos amis d'outre-Manche a été particulièrement remarquable. Le kiosque de la Grand'Place, la rue de la Gare et le jardin Pierre-Catteau étaient magnifiquement illuminés.

Une foule immense se pressait dans le square, où un concert a été donné par la Grande Harmonie.

Un feu d'artifice a clôturé la fête.

Les Grèves

UNE PROMENADE FLAMANDE

Comme ils le font chaque semaine les grévistes de la maison Motte-Bossut, boulevard Gambetta, ont opéré une petite sortie hier après-midi.

Précédés de quêteurs qui récoltaient de nombreux sous ils ont parcouru les rues du centre de la ville, en chantant une chanson de circonstance.

Malgré la présence dans les rues d'un certain nombre d'agents, l'ordre n'a pas été troublé et la manifestation s'est déroulée dans *le plus grand calme.*

CHEZ LOUIS LEPOUTRE

Les grévistes de Louis Lepoutre, rue de la Redoute, ont envoyé à leur patron la lettre suivante sur laquelle nous aurons à revenir :

M. Louis Lepoutre,

Nous avons l'honneur de vous exposer ci-dessous les revendications que nous formulons :

1. Autorisation accordée à chaque ouvrier de causer à son voisin pour toute question intéressant le travail.
2. Diminution de l'excessif service de surveillance exercée sur les ouvriers dans l'intérieur de l'usine.
3. Suppression du système de vapeur installé dans les cabinets d'aisance.
4. Pointage moins sévère de la production journalière de chaque ouvrier.
5. Suppression du service de renseignement sur la vie privée des ouvriers.
6. Suppression des renvois immédiats et sans motif des ouvriers.
7. Plus d'ouvriers renvoyés pour absence, avant huit heures du matin.

En résumé, plus de liberté accordée aux ouvriers dans l'intérieur de l'usine du moment qu'ils font convenablement leur travail.

Nous espérons, M. Lepoutre, que vous examinerez favorablement nos revendications et que vous voudrez bien leur donner une suite favorable.

Vos Ouvriers.

C'est tout ce que ces malheureux demandent. Ce n'est pas terrible comme revendications. Qu'en pensez-vous, roubaisiens ?

Vous pensez sans doute comme nous qu'il est terrible de voir au vingtième siècle et en France républicaine des ouvriers obligés de réclamer ce que réclament les salariés de l'usine Louis Lepoutre.

ACCIDENTS A LA GARE

Emile Allinckx, âgé de 53 ans, demeurant rue d'Oran, 260, domestique, chez Scrépel-Pollet, marchand de pianos, a été victime d'un accident à la gare.

En déchargeant un piano dans la cour de la Grande Vitesse il s'est fait une forte contusion du genou droit et des déchirures musculaires de la région lombaire.

— Georges Leveugle, âgé de 33 ans, débardeur, demeurant rue de Tourcoing, s'est blessé à la phalangette du pouce gauche en fermant la porte d'un wagon. L'ongle a été en partie détaché.

LES BECANES S'ENVOLENT

Arthur Devos, âgé de seize ans, demeurant à Wattrelos, 41, rue Charles-Quint, et occupé en qualité de « pompier officier » au Café Moderne, 1, rue de la Gare, a déclaré que, hier mercredi entre deux heures et demie et deux heures trois quarts, pendant qu'il était allé faire une course sur la Grande-Place un malfaiteur inconnu lui a volé sa bicyclette qu'il avait placée dans le garage de vélos, installé sur le trottoir devant l'établissement. Cette machine qui a une valeur de cent francs porte la marque « Diamant » et le numéro 1461.

MAIN MUTILEE

Chez Albert Masurel, filateur, rue Jacquart, 63, Pétronille Vangausbèke, âgée de seize ans, bâcleuse, demeurant rue et impasse Barbe d'Or, 2, a eu l'index droit écrasé entre le couvre engrenage et le pignon de torsion en nettoyant son métier à la marche et en voulant retirer un morceau de déchet pris dans le pignon.

Il en est résulté des plaies contuses du pouce et du majeur et la perte par écrasement de l'index.

AUX GREVISTES DU TEXTILE

Samedi matin aura lieu à la Coopérative la « Paix » le paiement des grévistes. Il se fera dans l'ordre suivant :

Filature Motte-Bossut : 9 heures. — Tissage Huet Mac Avoy : 9 heures et demie. — Tissage Lepoutre : 9 heures trois quarts. — Filature Cavrois-Mahieu : 10 heures. — Filature Pollet : 10 heures un quart. — Filature Haffelur : 10 heures et demie. — Filature Boutemy : 10 heures trois quarts. — Tissage Pollet : Chômeurs, le soir, à 6 heures et demie. — Tissage Ducoulombier : le soir à sept heures.

ET LA LOI GRAMMONT

Contravention a été dressée à Henri Nysse, âgé de 26 ans, demeurant rue Saint-Louis, à Lys-lez-Lannoy, domestique, chez M. Chéron, fondeur, pour mauvais traitement envers son cheval.

LES MARCHANDES D'AMOUR

Contravention a été dressée à Maria Brunet, âgée de 21 ans, fille soumise, demeurant rue du Petit Boutique, à Croix. Maria racolait rue de la Gare.

BONS POUR LA RACE

Le service de la fourrière a capturé cinq toutous dans la journée de mercredi.

MAUVAISE FILLE

Procès-verbal a été dressé à Alice Mullier âgée de vingt-trois ans, rattacheuse, demeurant rue de la Balance, cour Degraeve sous l'inculpation de voies de fait sur sa mère.

LE SUCRE BEGHIN

Se reconnait à sa blancheur, à sa fonte régulière.

LA SOIF ARDENTE

Procès-verbal pour ivresse manifeste a été dressé à Auguste Vanhaebost, âgé de trente-quatre ans, rejointoyeur, demeurant 56, rue de Bavai.

EPAVES DE LA RUE

Jules Pollet, demeurant rue des Filatures, a déposé au Bureau Central, un trousseau de sept clefs, trouvé boulevard Gambetta.

ENTRE DES ROULEAUX

Chez Delemme, fabricant confiseur, rue Decrême, Marcel Desrousseaux, âgé de 17 ans, confiseur, demeurant rue de Tunis, a été très gravement blessé à la main gauche dans les circonstances suivantes :

En voulant rattraper sa ratissoire tombée dans la broyeuse de noisettes, l'ouvrier a eu la main gauche prise entre les rouleaux.

Il en est résulté des plaies par écrasement *de l'index et du médius gauches. Le docteur* qui semble craindre d'être obligé de pratiquer l'amputation de l'index a prescrit un long mois de repos.

ŒUVRES POST-SCOLAIRES

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE. — Vendredi 17, à 8 heures précises, rassemblement de toutes les sections de l'Ecole (adultes et pupilles), au Café Français, salle Vacon, Grande-Rue. Les tambours et clairons ainsi que la musique assisteront à cette réunion avec instruments munis du petit pupitre. Tenue uniforme.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix à partir du 1er janvier 1910, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûtera le moins cher.

S'adresser au bureau provisoire : 36, Grande-Rue, Roubaix.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

EXCURSION AU MONT-DE-L'ENCLUS. — La société d'épargne établie chez M. Joseph Dhondt, 127, rue du Fontenoy, organise une excursion au Mont-de-l'Enclus, le dimanche 19 juin.

Le prix de l'excursion est de 2 francs par personne. On s'inscrit dès ce jour au siège de la société.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIERE TEXTILE. La réunion de commission aura lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, au siège habituel du Syndicat.

Ordre du jour très important.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 16 juin 1910

Naissances. — Albert Van Santfort, rue de Bouvines, cour Ferret, 2. — Yvonne Diérickx, avenue Julien Lagache. — Gysèle Lucas, rue du Fresnoy, cour Hospied, 3. — Marie Fiévet, rue de Lorraine, 55. — Jeanne Delbecque, rue Plutarque, 2.

Décès. — Irène Latuy, 1 an, rue de Saint-Quentin, 27. — Albert Willems, 40 ans, tireur de vins, rue de Naples, 85, cour Heysselinck. — Charlotte Tiberghien, 70 ans, rue du Tilleul, 167. — Arthur Depleux, 1 an, rue Pierre de Roubaix. — Léontine Vandecandelaers, 32 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Georges Parent, 3 ans, rue Turgot, 84.

WASQUEHAL

NECROLOGIE. — M. Auguste Vignier, débitant de tabac, rue Sadi-Carnot, est décédé mercredi soir, vers 10 heures, des suites de maladie de cœur.

Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures 1/2.

M. Vignier fut conseiller municipal sous l'administration de M. Delourme, de 1892 à 1896.

Il fut renommé conseiller municipal en 1904 et occupa les fonctions de 1er adjoint, sous l'administration de M. Lejeune-Mulliez.

Il ne se reporta plus aux élections de 1908.

M. Vignier fut aussi pendant de longues années vice-président du Bureau de bienfaisance.

VACCINATION. — *Le maire de Wasquehal informe les habitants que des séances de vaccination seront données à Wasquehal par le docteur Liénard aux dates suivantes :*

20 juin, de 5 h. 1/2 à 7 heures du soir, au Capreau ; 21 juin, de 5 h. 1/2 à 7 h. du soir, à Wasquehal (Centre) ; 27 juin, de 5 h. 1/2 à 7 h. du soir, au Capreau ; 28 juin, de 5 h. 1/2 à 7 h. du soir, au Centre.

LANNOY

COMMISSION DES FINANCES. — La Commission municipale des finances se réunira vendredi prochain 17 courant, à 8 heures. Ordre du jour : *Comptes et budgets.*

FLERS-BREUCQ

La Fête des Amicales Laïques

DU CANTON DE LANNOY

Dimanche 19 juin 1910, aura lieu la septième Fête Fédérale des Amicales Laïques du Canton de Lannoy, organisée par les Amicales du Breucq, sous les auspices de la municipalité et la présidence d'honneur de M. Bourbon, inspecteur primaire, avec le bienveillant concours de nombreuses sociétés.

Ordre du Cortège : — 1. Fanfare du Breucq (Comité d'honneur, Conseil municipal). — 2. Ecole Communale de Filles, Breucq — 3. Amicale des Filles, Breucq. — 4. Ecole Communale de Garçons, Breucq. — 5. L'Amicale de l'Ecole Pasteur, Breucq. — 6. L'Espérance de Wasquehal. — 7. Amicale d'Annappes. — 8. Amicale de Baisieux-Centre. — 9. Amicale de Chéreng. — 10. Union des Trompettes de Croix. — 11. Amicale de Tressin. — 12. Union Chorale de Croix. — 13. Amicale des Filles d'Hem. — 14. La Fraternelle, Amicale d'Hem. — 15. Amicale d'Ascq. — 16. Fanfare municipale de Flers. — 17. L'Union Ouvrière de Flers. — 18. Amicale de Toufflers. — 19. Amicale de Lannoy. — 20. Amicale de Forest. — 21. L'Orphéon de Lannoy. — 22. Amicale du Petit Baisieux — 23. Amicale de Lys. — 24. Amicale des Filles de Lys. — 25. Les Volontaires et pupilles de Leers. — 26. Amicale de Leers. — 27. Amicale des Filles de Leers. — 28. Amicale de Sailly. — 29. La Jeune France de Wasquehal. — 30. *La Patriote de Croix.*

Programme. — A trois heures : Réception des sociétés à l'Ecole communale des filles, où les vins d'honneur leur seront offerts.

A quatre heures : Rassemblement des sociétés, quartier de la ville de Roubaix ; revue par la municipalité et le comité d'organisation. Défilé.

Itinéraire du cortège : Ville de Roubaix, Pavé Bleu, rue de Babylone, rue d'Hem, rue de Wasquehal, Vingt-six maisons, rue Jacquard, rue de Lille, rue de la Ferme, rue de *Lille*, rue Gambetta, place Descat. — Dislocation.

A cinq heures et demie, place Descat : Grand concert et Fête de gymnastique.

A huit heures et demie : Fête de Nuit.

A dix heures : Grand bal public.

HEM

CONSEIL MUNICIPAL — *Le Conseil municipal se réunira samedi prochain à 8 heures du soir, salle de la Mairie, en session budgétaire.*

LYS

Tamponnée par le tramway

Un accident dont les suites ne seront très heureusement pas fâcheuses, a vivement ému les habitants de la populeuse rue de Leers. La jeune Germaine Cattoire, âgée de 3 ans, jouait sur le trottoir du château Mazure. Soudain, au moment où arrivait le tramway Mongy, elle voulut traverser la chaussée. La pauvre enfant fut tamponnée.

Avec sang-froid, le wattman bloqua les freins, le tramway arrêta sur place et la petite fut relevée portant seulement quelques égratignures sans importance.

Elle en sera quitte pour prendre quelques jours de repos.

Révolution dans le Téléphone

Nouveaux Appareils brevetés (SANS EMBOUCHURE NI CORNET
Réseau et installations privées

PICARD-LEBAS, 45, rue Richer, PARIS
(Catalogue franco sur demande)

9066.4

GAZETTE TOURQUENNOISE

ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DU FLOCON

La commission rappelle aux anciens élèves, les excursions de Boulogne, Calais et Metz.

Ces voyages se faisant en train spécial, le nombre des places est limité.

Il serait bon de ne pas attendre les derniers jours pour remettre les adésions.

Jusqu'au 12 juillet pouhr Boulogne, 28 août pour Calais et 7 août pour Metz, les inscriptions seront reçues à l'école tous les dimanches de onze heures à midi et demi.

LA CHASSE AUX TOUTOUS

La charrette à chiens a fait une sortie hier. Sept toutous ont été capturés et mis en fourrière. Deux propriétaires ont été l'objet d'une contravention pour divagation de leur cabot.

PAN ! DANS LE CARREAU

Un trieur, Louis *Dujardin*, 26 ans, entrait jeudi matin, à l'estaminet tenu par M. Léon Prévost, rue de Roubaix, 3, Comme il était ivre, on lui refusa à boire et il manifesta son mécontentement en brisant une vitre.

Un acord est intervenu ; il n'y aura pas de suite judiciaire.

L'AMOUR FRATERNEL

La police a dressé procès-verbal à Hélène Verhelst, 23 ans, soigneuse et Claire Verhelst, 26 ans, femme Barteman, ménagère, qui, pour *démontrer que leur amour fraternel* était très vivace, se crépaient le chignon.

VOL A LA GARE DES FRANCS

Un colis, contenant quatre kilos de dragées et valant 12 fr. 60, a été dérobé à la consigne de la gare de Tourcoing les Francs.

Une enquête est ouverte par M. Broux, commissaire de *police du deuxième arrondissement.*

CHAMBRE SYNDICALE DE L'ALIMENTATION

Une réunion générale aura lieu le dimanche 10 juin, à dix heures du matin, au siège de la Chambre Syndicale, 6, rue du Haze.

Ordre du jour. — Congrès d'Alger. — Compte-rendu financier. — Questions diverses.

Je ne fume que le NIL

CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil de direction réuni le 15 courant sous la présidence de M. Georges Lombard, vice-président, a élu comme directeurs, M. Omer Béhague, en remplacement de M. Jules Ducoulombier, décédé, et M. Paul Decrême en remplacement de M. Victor Flament, démissionnaire.

MM. Béhague et Decrême remplissaient les fonctions d'administrateur-adjoint, depuis le 26 septembre 1896.

Ont été nommés administrateurs-adjoints dans cette même réunion, MM. Henri Lemaire et Gaston Duterte.

La médaille d'argent a été remise à M. Georges Frère, administrateur depuis 5 ans.

CONCERT PUBLIC

A l'occasion des Courses de Tourcoing, le concert public annoncé pour le dimanche 19 juin, à 5 heures du soir, sur la place Thiers, aura lieu sur le kiosque de la Grande-Place, à 5 h. 1/2.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 16 juin 1910

Naissances. — Marie Housay, rue Fin de la Guerre, cour Pouchain, 59. — Albert Holovet, rue de Verdun, 37. — Amand Desrousseaux, rue Marceau, 49. — Louis Roux, rue d'Alsace, 79. — Madeleine Malfait, rue Winoc-Chocqueel, 58. — Marie Decottignies, rue du Clinquet, 37.

Décès. — Jean Verstraete, 63 ans, rue de Gand, 707. — Constant Deladrière, 16 ans, rue Nationale, 122.

LILLE

Les marches dangereuses

Une septuagénaire et un enfant de deux ans se blessent grièvement en tombant.

Deux accidents ayant les mêmes causes sont survenus hier dans le quartier Saint-Sauveur.

Une vieille femme de 77 ans, Mme Sophie Dewulf, *habitant cour Nurbaut*, 6, glissa sur les marches de l'escalier de sa maison et tomba si malheureusement qu'elle se fractura l'avant-bras droit.

La septuagénaire fut immédiatement conduite à l'hôpital Saint-Sauveur sur l'avis du docteur appelé à lui donner les premiers soins.

— C'est aussi en dégringolant les marches de l'escalier de l'habitation de ses parents, 18, rue du Croquet, que le petit Louis Herpin, âgé de deux ans à peine, se brisa un membre.

On le releva, la cuisse droite fracturée et comme la victime de l'accident précédent, le pauvre bébé fut admis en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur.

UN TRISTE SIRE

M. Houeix, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel le sieur Joseph Loridan, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

On sait que Loridan avait abusé à plusieurs reprises, de sa fille âgée de vingt ans.

CHANSON NOUVELLE

Un chanteur des cours vient de demander à la police, l'autorisation de vendre sur la voie publique, une chanson intitulée : « Pauvre Marin ».

La dite chanson, qui est dédiée aux victimes du « Pluviôse » comprend 4 couplets et un refrain. Elle est écrite en mineur.

ABOYEZ, MAIS NE MORDEZ PAS

En passant hier après-midi, sur le square *Pierre-Ricard, le chien de Mme Verqualie*, cabaretière, 34, rue d'Iéna, s'est élancé sur le jeune Lefebvre Georges, 4 ans, demeurant 92, rue Racine et l'a mordu légèrement à la cuisse droite.

Par les soins de la police, le chien sera examiné par un vétérinaire.

30 Juin Prochain

30.103 Lots ;
2.750.000 Espèces

TROIS GROS LOTS :

Un Million de Fr. - 200.000 Fr.
100.000 Francs

Pour prendre part à ce tirage, acheter pour

2 Francs

un BON DE L'EPARGNE SOCIALE FRANÇAISE.

En vente chez nos Dépositaires, Vendeurs, Bureaux de Tabac et dans nos Bureaux, 186 bis, rue de Paris, à LILLE.

A la « Civette », Grande-Place, à LILLE.
Chez Jauze, rue de la Cloris, à DOUAI.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ESCOBECQUES

« SIMPLOTTE » ET VIEILLARD

UNE JEUNE FILLE, SIMPLE D'ESPRIT, ACCUSE UN SEXAGENAIRE D'UN ODIEUX ATTENTAT

La petite commune d'Escobecques, près d'Haubourdin, vient d'être mise en émoi, par le bruit colporté et grossi d'une affaire de mœurs, qui s'est déroulée dans le courant de la matinée de lundi dernier.

Ce bruit parvint, jusqu'à Haubourdin et la gendarmerie ouvrit aussitôt une enquête qui se termina par l'envoi d'un rapport au Parquet de Lille.

Voici ce qu'il nous a été donné d'apprendre au sujet de cette affaire pour laquelle il convient de garder une grande circonspection.

Lundi, vers onze heures un quart du matin, M. Louis Barbery se rendait chez son beau-frère, M. Gombert.

En entrant dans la maison, le visiteur, étonné de ne trouver personne dans la salle commune, ouvrit la porte d'une chambre d'où parvenaient des cris et se trouva alors en présence d'un étrange spectacle.

Sa nièce, Angèle Gombert, âgée de 19 ans, qui est un peu « simplotte » comme on dit au village, était étendue au travers du lit, les vêtements en désordre et près d'elle, se trouvait dans une attitude embarrassée, un voisin, C. B., âgé de 66 ans.

Intrigué, on le serait à moins, M. Barbery interrogea sa nièce, quand le voisin fut parti.

La jeune fille, qui paraissait sous le coup d'une grande émotion, lui raconta que le voisin était entré dans la maison, sous un prétexte quelconque, sachant la trouver seule.

Sans dire un mot, il s'était précipité sur elle, l'avait poussée dans la chambre, jetée sur le lit et allait assouvir sa passion, malgré les cris de la jeune fille, lorsque l'arrivée soudaine de l'oncle avait mis le libidineux vieillard en fuite.

Ce dernier, interrogé à son tour, reconnut en effet avoir voulu embrasser la jeune fille, mais se défendit de l'accusation portée contre lui et déclara que la « simplotte », en fuyant son baiser, était tombée sur le lit dans l'attitude équivoque où on la trouva.

L'affaire en est là.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COUDEKERQUE-BRANCHE

INCENDIE D'UNE USINE

Une fabrique de briquettes, appartenant à *M. Hameau-Drieux*, installée près du canal des Moëres, a été en partie détruite par un incendie. Les dégâts sont évalués à 6.000 francs.

Voici comment le feu a dû se déclarer : Pour rendre plus inflammables les petits fagots d'allume-feux, on les plonge dans un bain de résine et d'huile de lin bouillante. Par suite de circonstances encore mal connues, le contenu d'une chaudière s'enflamma, et communiqua le feu à un tas de fagots. La charpente de l'appentis ne tardait pas à flamber à son tour ; bientôt de ce brasier ardent, jaillissaient d'énormes flammes.

UNE FEMME NOYEE

Une vieille femme de 75 ans, Philomène Fonteyne, est tombée accidentellement dans le canal de Bourbourg et s'est noyée.

Champagne garanti par J. FONTAINE FILS

Viticulteur et Négociant à Epernay
Toujours les plus HAUTES RECOMPENSES

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VIEUX-CONDE

Un petit garçon noyé

ON RETROUVE LE CADAVRE

Hier, jeudi, vers 7 heures du matin, M. Crinquette Julien, âgé de 40 ans, marinier à bord du bateau « Alcibiade » en déchargement au quai du Rivage, puisait un seau d'eau en aval de son bateau, quand ses regards furent attirés par des cheveux qui émergeaient de l'eau.

Il ne tardait pas à s'apercevoir que c'était une tête d'enfant. Il prévint aussitôt l'équipe du déchargement et prit ses dispositions pour approcher de ce que déjà il croyait être le cadavre du jeune Douliez.

Ses prévisions ne tardèrent pas à passer dans le domaine de la réalité. Quelques minutes plus tard le cadavre du pauvre petit était à bord.

Il est probable qu'il s'était trouvé accroché au bateau car c'est dans le parcours de l'aviron que le cadavre a été retiré.

Pendant que des cyclistes prévenaient M. Gérard, scaphandrier à Fresnes de ne pas se déranger, d'autres personnes s'acquittaient d'aller prévenir la mère, le père étant absent.

M. Legrand, distillateur ayant mis sa voiture à la disposition des autorités, le cadavre y fut déposé. M. Wattelez, garde monta dans la voiture et le funèbre convoi gagna lentement le coron de la Goulette.

Une scène déchirante se produisit à son arrivée. Le désespoir des parents arracha plus d'une larme à la foule qui assista à cette pénible réception.

FRESNES

La grève de la tuyauterie

Rien de changé. — Une affiche patronale et la réponse des ouvriers

La situation reste stationnaire. Le chômage continue et il est impossible, pour le moment, de *prévoir la fin du conflit.*

Presque tous les ouvriers en grève sont venus, dans le calme et sans provoquer aucun incident, lire une affiche qui a été apposée sur les portes de l'usine, jeudi matin. Cette affiche est signée de M. Picard, président du conseil d'administration de la fabrique de tubes, et dit notamment :

« Les ouvriers de la tuyauterie ayant quitté brusquement le travail et, par ce fait, ayant rompu brusquement tout contrat de travail, les anciens et nouveaux ouvriers désireux de se réembaucher, pourront le faire à partir de demain à 8 heures du matin. »

En réponse à ce factum patronal, qui n'est qu'une mesure d'intimidation, les ouvriers en grève ont répondu par l'affiche suivante :

LE MANIFESTE OUVRIER

Voici les raisons qui nous ont obligé à quitter le travail :

Depuis sept semaines à plusieurs reprises, nous avons soumis à M. le directeur, pour être présentée au conseil d'administration, une demande générale d'augmentation pour tout le personnel roulant de l'établissement.

La direction nous promit satisfaction, à condition que l'on continuerait à apporter du zèle, de l'énergie et surtout à être sérieux au travail, comme nous l'étions depuis l'établissement de notre syndicat qui faisait, de tous les hommes, des ouvriers exempts de tous reproches.

Ce qui fut dit fut fait. Le mois s'écoula et M. le directeur fut heureux de nous apprendre qu'il allait commencer par les plus bas salaires et les plus méritants.

Il augmenta trois ouvriers de 20 centimes par jour, soit 0 fr. 60 par jour, pour faire produire à 77 hommes pendant un mois et demi le maximum de leur force de travail.

Cela fait M. le directeur, jugeant que nos efforts étaient suffisants, arrêta toute augmentation promise au préalable, d'où vint l'action du mouvement actuel.

Nous avons demandé à être entendus par le conseil d'administration. Celui-ci nous a refusé cette entrevue, ou M. le directeur ne lui a pas fait part de notre demande.

Nous voulions *avoir une solution prompte et* efficace. Rien n'a pu aboutir.

Le directeur nous donna la réponse du conseil d'administration qui en aucun point ne voulait accorder la plus petite faveur, nous jugeant comme des esclaves indignes d'être présentés devant ces messieurs pour qui nous peinons avec tant d'ardeur.

Les salaires des ouvriers des tubes de Fresnes sont de beaucoup inférieurs à ceux d'Anzin et d'ailleurs, nous en avons des preuves convaincantes.

Nous invitons donc tous les travailleurs de Fresnes et des environs à ne pas se présenter au bureau de la Tuyauterie de Fresnes pour y être embauchés, car ceux qui iront feront œuvre de traitres vis-à-vis de nos camarades.

A moins que ceux venant, contrairement à leurs devoirs, remplacer les camarades en grève, le fassent dans l'intention de plonger leurs frères de travail dans une misère plus profonde.

Nous savons que cela ne sera pas et que les ouvriers ne viendront pas, par une lâcheté sans égale, prendre la place et le pain des tuyauteurs qui chôment ainsi que celui de leurs femmes et de leurs enfants.

Pour ces motifs, nous crions à tous :

Camarades, tous debout pour nos revendications et luttons pour notre affranchissement !

Tout le personnel ouvrier syndiqué au complet des Tubes de Fresnes.

Douai

Yernaux assassin

L'ENQUETE

Nous avons dit que le cambrioleur Yernaux était accusé d'un assassinat commis dans l'Oise. Cet assassinat est celui d'un vieux marinier de Margny-les-Compiègne, le père Bachelet. Celui-ci passait pour « avoir du bien », vivant dans *un désordre inexprimable* et dans la crasse, en une villa au bord de l'Oise.

Son logis ressemblait à celui d'un sorcier et les objets les plus disparates y fraternisaient de façon imprévue et touchante.

L'assassin placarda sur la porte de la maison cette affiche : « Fermée jusqu'à lundi pour affaire de famille. » L'enquête fut longue et pénible. On pensa que le vol avait été le mobile du crime. On manquait de preuves. On classa l'affaire.

Or, le cambrioleur Yernaux se rendait fréquemment aux environs de Compiègne et de Senlis, sous prétexte de pêcher. Il passa l'aveu de divers cambriolages commis dans cette région. Parmi les objets découverts à Paris chez sa maîtresse — laquelle ignorait d'ailleurs à quel malfaiteur elle s'était donnée — figure une curieuse pendule.

Cette pendule a été reconnue par les parents du père Bachelet, comme ayant appartenu à celui-ci. On ne peut toujours tabler sur des coïncidences, mais on avouera que cette fois la coïncidence est troublante.

Et Yernaux se trouve bel et bien accusé d'assassinat. Il demeure calme et énigmatique. Il sera bientôt transféré à Compiègne.

La bande Deschamps

POURVOIS REJETES

Deschamps, les frères Demoor, Félix Delcœuillerie et Mangeat, condamnés, comme on le sait, à des peines sévères par la Cour d'assises du Nord, s'étaient pourvus devant la Cour de cassation. Leurs pourvois sont rejetés.

PAS-DE-CALAIS

LIEVIN

Terrible chute

Un jeune mineur tombe de vingt mètres de haut

Un terrible accident est survenu hier matin à la fosse numéro 1 des mines de Liévin.

Un jeune homme de 15 ans, Maurice Catelet se trouvait dans un beurtia — puits intérieur faisant communiquer deux étages *différents* — lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans l'abîme profond de 20 mètres.

On le releva inanimé et on le remonta au jour où l'on constata qu'il avait le crâne fracturé. Le blessé a été transporté à l'hôpital de Lens où son état a été jugé désespéré.

Le malheureux enfant est plongé dans le coma et tout fait craindre une issue fatale.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

APRES L'EMEUTE

Les regrettables incidents qui ont marqué les deux premiers jours de la semaine n'ont pas eu de lendemain et le calme le plus complet règne dans le pays, à tel point que l'autorité a décidé de renvoyer la moitié du service d'ordre.

Trente gendarmes ont dû regagner hier leur résidence. Le reste est maintenant sous le commandement de M. le capitaine Lenys, de Béthune, *remplaçant* le lieutenant Coine.

On sait que cet officier a été sérieusement blessé au genou, au cours de l'échauffourée de mardi. M. le docteur Lourties, de Billy-Montigny, qui l'a examiné mercredi, a estimé qu'il devait cesser son service pendant quinze jours au moins.

SALLAUMINES

UN ENFANT TAMPONNE PAR UN TRAIN

Un grave accident est survenu hier après midi au passage à niveau de la fosse numéro 4, à proximité des corons de Méricourt. Un enfant de huit ans, J.-B. Humez, trompant la surveillance de la garde-barrière qui lui avait interdit de traverser la voie, s'est engagé sur les rails et a été tamponné par la locomotive d'un train qui survenait à ce moment.

L'enfant fut lancé sur le ballast et on le releva inanimé, portant de graves blessures, notamment à la tête.

Son état est considéré comme désespéré.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries *Lilloises ont conquis les Lillois qui en* mangent 300 K. p. jour. Epicerie, confiserie.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 16 juin

Présidence de M. MEUSY

UNE VENDETTA

Ce n'est pas en Corse que la scène s'est passée, mais à Tourcoing, rue de la Croix-Rouge, le 24 mai dernier. Vers 9 heures 1/2 du soir, M. Arthur Costel, 27 ans, rattacheur, demeurant rue du Moulin Fagot, 2, rencontrait un apache, le nommé Lescroart Charles, et son amie, Dumortier Léonie. Sans mot dire, Lescroart se rua sur Costel et lui porta trois coups de couteau. Comme le blessé *était tombé sur le pavé, au milieu* d'une flaque de sang, Léonie lui laboura le visage à coups de talon. Après quoi le couple prit la fuite.

On transporta le blessé à l'hôpital Saint-Sauveur. Là il déclara que ses agresseurs avaient sans doute agi ainsi pour se venger de ce qu'il avait contribué à les faire arrêter pour vol d'un attelage.

Par défaut, Lescroart et Dumortier Léonie ont été condamnés, le premier à 15 mois, la seconde à 6 mois de prison.

L'AFFAIRE DES TICKETS DE CHEMIN DE FER

Le tribunal a rendu son jugement dans cette longue affaire qui a tenu plusieurs audiences dont nous avons donné le compte rendu.

X..., le principal prévenu, inculpé de truquage de tickets de chemin de fer Lille-Paris aller et retour a été condamné à 3 mois de prison, 500 fr. d'amende et à payer 2,758 fr. 75 de dommages-intérêts à la Compagnie de chemin de fer du Nord. Les autres prévenus ont été condamnés *à des peines variant entre 100, 25 et 16 fr. d'amende.*

Le jugement porte en outre qu'il sera affiché en 100 exemplaires et inséré dans cinq journaux.

LOCATAIRE INDELICAT. — Ayant logé quelques jours dans un garni à Lille, le nommé Dufour Henri, qui ne se pique pas de scrupules, barbotta les chandeliers qui garnissaient la cheminée. Poursuivi de ce chef, Dufour, qui n'avait pas jugé à propos de comparaitre à l'audience, a écopé *par défaut* de 15 jours de prison.

POUR SE FAIRE DES ROBES. — La nommée Descamps Juliette, âgée de 65 ans, n'a pas abdiqué toute coquetterie et pour la satisfaire elle n'a pas hésité à subtiliser un coupon d'étoffes aux Halles centrales. Coût : 15 jours de prison.

UN EXTRA. — C'est ainsi que s'intitulait le sieur François Léon, garçon de restaurant, demeurant à Lille. On verra par ce qui suit que ce n'était pas la crème des garçons. Employé comme « extra » chez un restaurateur de l'avenue de l'Hippodrome, à Lambersart, cet individu qui devait faire les couverts et la vaisselle les fit d'une singulière manière. Au lieu de les plonger dans l'eau pour les nettoyer, François les plongea dans sa poche. Il plongera pendant deux mois au restaurant des haricots.

AFFAIRES DIVERSES. — 15 jours de prison à Bertin Paul, de Croix, pour avoir frappé le nommé Van Strazelle le 28 mai dernier.

— Pour outrages, violences et ivresse, la nommée Duquenne Marie, de Lille, s'est vue octroyer 6 jours de prison avec sursis et deux amendes, l'une de 25 francs et l'autre de 5 francs.

— Pour vol à Ronchin, le nommé Nys Henri a été condamné à 4 mois de prison.

— Geneau Marcel, horloger à Lille, poursuivi pour abus de confiance, a été acquitté.

— Bossaert Cyrille, de Marquette, qui a frappé et outragé l'éclusier de cette localité, a été condamné à 6 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

— Pour vol et complicité, le jeune Brouckaert Jrôme, de Roulers, a été acquitté comme ayant agi sans discernement *et remis à ses parents* ; Verroye Henri, de Roncq, et Wyncke Gustave ont attrapé chacun 2 mois de prison ; Krepi Léonie s'est vue octroyer 15 jours de la même peine mais cette dernière a bénéficié de la loi de sursis.

— Poursuivi pour vol, le nommé Coppens Joseph, de Roubaix, a été condamné à 1 mois de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 16 juin

Présidence de M. DASSONVILLE

LE TAMPONNEMENT DU GRAND RONCHIN

Le tribunal a rendu son jugement dans cette affaire qui était venue à l'audience du 9 juin, ainsi que nous l'avons relaté. Nous avons dit que les fils du malheureux Auguste Houzé, marchand de fumier à Ronchin, qui fut écrasé au passage à niveau 143 *bis* par le rapide Paris-Lille, le 17 novembre dernier, demandaient à la Compagnie du chemin de fer du *Nord* 150,000 fr. de dommages-intérêts.

Les juges ont estimé que la responsabilité de cet accident était partagée. Que si d'une part le garde-barrière avait eu tort de laisser Houzé s'engager sur la voie la malheureuse victime aurait dû écouter les avertissements du garde-barrière et attendre que le train eût passé.

En conséquence, ils ont réduit à 10,000 francs les dommages-intérêts à payer par la Compagnie aux *fils de l'infortuné Houzé.*